

**Intervention de la présidente du groupe, Monique Morales,
devant le ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner
AFE – 22 septembre 2008**

Monsieur le Ministre,

En premier lieu, je tiens, moi aussi, à adresser mes plus vives félicitations aux quatre sénateurs représentant les Français hors de France nouvellement élus ou réélus hier

Permettez-moi ensuite de vous remercier d'être présent parmi nous aujourd'hui afin d'écouter directement les représentants élus des Français de l'étranger. Je suis certaine que vous saurez aussi être leur porte parole auprès du Président de la République et de l'ensemble du gouvernement.

Ce président de la République et ce gouvernement qui, si vous le permettez, n'en finissent pas de nous surprendre !

Ainsi, encore mercredi dernier, nous apprenions que le gouvernement a décidé de recourir aux ordonnances pour la mise en œuvre du découpage des circonscriptions législatives et de l'institution des députés des Français de l'étranger.

Le groupe Français du Monde-ADFE se réjouit, bien entendu, de la réforme constitutionnelle instaurant la représentation par des députés de TOUS les Français, quelque soit leur lieu de résidence. Mais nous sommes stupéfaits de constater le peu de considération qui est accordée au Parlement ! Et nous estimons que le choix de cette procédure, qui revient à priver les représentants du peuple de tout pouvoir de contrôle, n'est pas sain pour la démocratie.

Quant au nombre de députés retenu pour représenter les Français de l'étranger, s'il est maintenu à 8, il ne correspond pas au ratio députés/habitants, tel qu'il existe en France. Pourtant, le Conseil constitutionnel avait fixé des règles claires, fondées sur le principe d'égalité dans la représentation démographique. Ce principe d'égalité entre Français de France et Français établis hors des frontières, si souvent invoqué par le Président de la République, devrait conduire à la création de 12 sièges.

D'autre part, le scrutin majoritaire uninominal à deux tours qui serait retenu, nous paraît impossible à réaliser concernant les Français de l'étranger, du fait même de la dispersion des électeurs et des incertitudes de la voie postale, sans parler des frais exceptionnels, et donc dissuasifs, auxquels doivent faire face nombre de nos compatriotes pour se rendre au bureau de vote deux semaines de suite. Pour mémoire, l'Assemblée des Français de l'étranger, tout groupe confondu, dans sa résolution adoptée à l'unanimité il y a juste un an, en septembre 2007, préconisait déjà le scrutin proportionnel, tant il est évident que, organisé sur un seul dimanche, ce scrutin EST LE SEUL permettant de pallier ces difficultés dans des conditions d'équité indiscutables. Sachez que nous serons sans indulgence sur le plan contentieux pour les élections qui se trouveraient ainsi décrédibilisées.

Enfin, et pour terminer sur ce thème, nous espérons que le bon sens l'emportera quant au découpage électoral et que les critères retenus pour la division du monde en 8

circonscriptions seront clairs et vérifiables et qu'ils n'auront qu'un seul et unique objectif : parvenir à une représentativité la plus fidèle possible de nos compatriotes établis hors de France.

J'applaudis, cependant, vos propos réconfortants quant à l'application des mesures de mise en œuvre et à l'implication de l'AFE que vous appelez de vos vœux et j'espère que ces paroles seront suivies d'effet.

J'aimerais aborder maintenant devant vous un autre sujet essentiel aux yeux de nos communautés françaises à l'étranger : l'enseignement français à l'étranger.

Notre groupe prend acte de la mise en place de la mesure de prise en charge des frais de scolarité des classes de lycée, conforme à la promesse électorale du Président de la République. Néanmoins, nous souhaitons rappeler que l'article 1^{er} du décret de création de l'AEFE définit un objectif prioritaire : la scolarisation des enfants français à l'étranger. Et notre priorité reste celle-là : scolariser tous les enfants français dans le réseau et ce, dès leur plus jeune âge. Faire en sorte qu'ils puissent y terminer leur scolarité et qu'aucun d'entre eux n'en soit écarté pour des raisons économiques. Or, notre expérience sur le terrain à nous tous, conseillers des Français de l'étranger, nous permet de dire que nombreux sont ceux qui ne peuvent accéder à cet enseignement et que nombreux sont ceux qui se voient contraints d'abandonner « en cours de route » parce que les revenus de leurs parents ne permettent ni de couvrir des frais de scolarité à la progression galopante, ni d'être éligibles à une bourse scolaire. Cette situation est inacceptable alors que c'est ici que doit résider la véritable égalité, concept si cher à notre Président de la République !

C'est pourquoi, dans un souci de justice sociale et d'égalité des chances, auquel tous les Français sont attachés, nous demandons que le budget des bourses à caractère social soit abondé à hauteur des besoins avérés.

Vos paroles, tant sur les propositions de double plafonnement de la prise en charge que sur les bourses nous rassurent, un peu. Mais cela suffira-t-il?

La France possède aujourd'hui un réseau scolaire unique au monde. Son expansion est souhaitée, afin de lui permettre de remplir au mieux sa double mission : scolarisation des enfants français mais aussi participation à la diffusion de la langue et de la culture française à travers le monde. De nombreux projets fusaient ici et là. Pourtant, de façon contradictoire et inquiétante, des nuages s'amoncellent, qui pourraient mettre en péril l'ensemble du système et donc la mise en œuvre de cette double mission. Nous voulons parler des problèmes financiers, bien sûr, qui grèvent considérablement les budgets des établissements, les contraignant à augmenter de façon alarmante les frais de scolarité. Comment en sommes-nous arrivés là ? Je ne prendrai qu'un exemple : le décret de décembre 2007 qui a supprimé, en catimini, l'exonération pour les établissements des cotisations de pension des personnels titulaires. Trois solutions avaient pourtant été envisagées et proposées par notre Assemblée :

1/ Une abrogation pure et simple du décret. 2/ Le versement d'une subvention équivalente aux frais supplémentaires. 3/ Une prise en charge du salaire des enseignants par le ministère de l'Education nationale.

Malheureusement, la solution retenue a été la création d'une nouvelle taxe de 6 % dont 3% sont destinés à compenser cette charge supplémentaire. Mais elle ne semble pas couvrir, déjà aujourd'hui, la somme nécessaire. Que dire alors de l'avenir ?

Je le vois sombre tant pour la mission de scolarisation des enfants français que pour le rayonnement de notre culture, mise à mal par une diminution de la mixité, pourtant, comme vous venez de le souligner Monsieur le Ministre, inestimable source de richesse, et par une rupture de l'équilibre entre recrutés titulaires et recrutés locaux.

Attention, plusieurs établissements ont déjà demandé leur déconventionnement suite à la mise en place de cette nouvelle taxe : nous craignons fort que ce ne soit que le commencement et que les effets destructeurs, même à court terme, de cette mesure n'aient pas été suffisamment bien évalués.

Monsieur le Ministre, nous tirons la sonnette d'alarme, tant pour le réseau scolaire que pour celui des centres culturels, pendant qu'il en est encore temps. Vous avez souligné l'importance de ce réseau, mais comme l'énonce Bercy, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger « est le problème majeur du ministère des Affaires étrangères ».

Notre groupe Français du Monde – ADFE ne peut se résoudre à ce qu'un réseau d'une telle valeur et d'une telle richesse puisse ainsi être mis en péril.

Vous nous invitez à prendre la parole lors des prochains Etats généraux de l'enseignement, soyez sans crainte, nous la prendrons. Mais je forme le vœu que nous soyons écoutés.

Je me dois, cette année encore, d'aborder devant vous nos craintes devant l'évolution des réseaux diplomatique et consulaire, à la lumière notamment des conclusions du Livre blanc, des recommandations de la Révision générale des Politiques publiques et de votre récent discours aux ambassadeurs. Ce rétrécissement programmé de notre réseau n'est rien d'autre que le signe du déclin de notre diplomatie et de la réduction de nos ambitions de présence dans le monde. Ainsi, la RGPP prévoit-elle trois niveaux d'importance pour les ambassades. Il faut envisager les implications politiques quant au sens même de notre diplomatie, dans les pays qui « hériteront » des postes de présence diplomatique, c'est-à-dire du degré minimal de la présence de la France à l'étranger. Monsieur le Ministre, vous avez annoncé également la poursuite de la fermeture de consulats en Europe au nom des progrès de la citoyenneté européenne. Soit. Mais, si je puis me permettre, « c'est danser plus vite que la musique », d'autant plus que nombre de nos partenaires européens ne sont pas prêts à adopter une politique conjointe de gestion consulaire. Or, tant que nous n'aurons pas d'état civil européen, tant qu'un fonctionnaire allemand ou grec ne pourra délivrer un passeport à un Français, tant qu'il faudra porter secours à un compatriote âgé ou malade en Ecosse, ou en Irlande du Nord, nous aurons besoin de consulats et de vrais consulats, pas de ceux qui n'ont « d'influence » que le nom. S'il faut faire des économies, laissez au moins subsister, Monsieur le Ministre, et même développez, un réseau de chancelleries détachées pouvant au moins rendre à nos compatriotes des services essentiels de proximité.

Vous nous dites vouloir donner plus de responsabilités aux consuls honoraires. Ils effectuent un travail exceptionnel mais, de grâce, donnez-leur les moyens de fonctionner.

Un autre point, Monsieur le Ministre, sur lequel nous appelons votre attention : la façon souvent lamentable dont l'Etat français traite ses recrutés locaux à travers le monde. C'est vrai pour votre ministère, pour d'autres ministères et aussi pour l'important

employeur qu'est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et ses établissements conventionnés ou homologués. Parmi ses recrutés locaux, l'on compte beaucoup de Français et, bien entendu, beaucoup d'étrangers amis de la France dont nous ne pouvons nous désintéresser. Parfois, comme au Caire, les mauvais traitements prennent une telle ampleur que vous êtes amené à vous y intéresser personnellement. Grâce à votre intervention, les torts ont été redressés. Mais combien de « Caire » silencieux à travers le monde ? Il est temps, il est grand temps que le ministère fixe des règles simples, claires, équitables pour ses recrutés locaux et surtout les fasse appliquer.

Encore un point, Monsieur le Ministre, concernant les mesures sociales du gouvernement. Tous les ans, nous faisons le même constat : le fond d'action social est de plus en plus insuffisant pour faire face au besoin de nos compatriotes les plus démunis. Et tous les ans, nous devons rendre hommage au travail extraordinaire accompli par la sous direction des affaires sociales. Ils jonglent avec un véritable «budget peau de chagrin ». Le directeur nous a d'ailleurs encore annoncé à l'instant une baisse, sur 3 ans, des fonds de 20 à 14 millions d'euros. Je ne reprendrai pas ici les commentaires, concernant ce fond d'action social, développés lors du débat sur le rapport de Monsieur le directeur. En revanche, Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser une question à propos de la Caisse des Français de l'étranger. Suite à une décision de son Conseil d'administration souhaitant voir augmenter, pour la troisième catégorie, la part de cotisation prise en charge par l'Etat de 33 à 50%, le MAEE a préparé un projet d'arrêté fixant ce nouveau taux et a sollicité une mesure nouvelle de 2,4 millions destinés à y faire face. Des nouvelles alarmantes nous étaient parvenues, remettant même en cause les 33%. Pouvez-vous nous rassurer ? Peut-on envisager, dans un délai raisonnable une augmentation à 50% ?

Enfin, Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les Français d'Afrique et des Amériques éliront en juin 2009 leurs représentants à l'Assemblée des Français de l'Etranger. Comme l'a rappelé Monsieur Nicoullaud, lors de la discussion du rapport, notre Assemblée, par sa commission des lois et la commission temporaire créée à cet effet, a accompli un important travail de révision des procédures. Révisions destinées à éliminer de nombreuses difficultés ainsi que des sources d'irrégularité dans le déroulement du scrutin et augmenter la participation des électeurs. Ce travail a pris la forme de l'élaboration d'un avant-projet de loi, ainsi que d'un projet de décret et d'arrêté. Nous savons que la loi ne pourra être votée à temps pour 2009. Mais nous vous demandons de lancer, sans plus tarder, la procédure d'élaboration et de signature du décret et de l'arrêté intégrant toutes les améliorations, dont le vote par internet même s'il n'est pas la panacée, qui ne nécessitent pas le passage par la loi. Ces textes devraient être adoptés impérativement avant la fin de l'année, si nous voulons pouvoir les mettre en œuvre pour la prochaine élection. Nous comptons donc sur la diligence de vos services.

Monsieur le Ministre, en conclusion, vous avez pu constater, tout au long de mon intervention, que nous sommes bien loin d'être satisfaits et que surtout nous sommes très inquiets. A l'heure où le rôle des Français de l'étranger est enfin mieux apprécié, où leur voix sera mieux entendue grâce à leur représentation à l'Assemblée nationale, pouvez-vous nous assurer que l'Etat français saura mieux les écouter ?

Je vous remercie de votre attention.